



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLOME DE
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues
DE LA MENTION Arts du Spectacle

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu l'Arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;
Vu les propositions de Mme Hélène YECHE, doyenne de l'UFR Lettres et Langues

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair
de l'année la première à la troisième année
de la session 1 à la session 2
est composé pour l'année universitaire 2021/2022 de :

Président(e) du Jury (Titulaire) :

Mme Marie MARTIN Maître de Conférences

Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :

M. Mathias LAVIN Professeur d'Université

Titulaires :

M. Thomas BRUCKERT Professeur Certifié
M. Athanassios VASILEIOU Maître de Conférences

Suppléants(es) :

M. Thibault FAYNER Maître de Conférences
M. Christophe DESHOULIERES Professeur d'Université

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène YECHE, doyenne de l'UFR Lettres et Langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 15 Novembre 2021

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation,
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPORT